

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2023/063

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Didier FAVARO

Objet : Signature d'une convention multi partenariale pour la réalisation d'un schéma directeur multi énergies sur la zone Peyrehitte (PERLA)

La CCPL a proposé aux acteurs économiques de Peyrehitte IV de mener une réflexion sur les champs d'action et problématiques qu'ils ont en commun. Le volet de l'énergie leur a semblé prioritaire et fédérateur.

Dans ce sens la CCPL a souhaité initier une vision plateforme.

Un des acteurs présents sur la zone, TEREKA, a proposé de mener une étude collaborative d'un montant de 50 000€ pour :

- Optimiser et décarboner la plateforme
- Identifier des synergies potentielles entre acteurs
- Fédérer des actions communes
- Intégrer de nouveaux industriels favorisant la décarbonation

A ce jour les acteurs souhaitant participer à ce travail sont : ARKEMA, KNAUF, PRUGENT, PSI, ESL, QAIR, DALKIA, TEREKA, MECAMONT & LANNEMEZAN BOIS ENERGIES.

Le rôle de la CCPL est :

- De coordonner cette synergie collaborative et la stimuler vers d'autres formes de mutualisation (ressources humaines, restaurant d'entreprises...)
- D'accompagner techniquement les porteurs de projets (demande de subvention, élaboration d'une convention, veille juridique, communication...)
- D'orienter le territoire vers une Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Le Président propose de soutenir cette démarche structurante et vertueuse pour le territoire et d'être signataire de la convention multi partenariale qui réunira l'ensemble des acteurs de ce travail sans engagement financier pour la CCPL. Proposition qui a été faite lors de la Commission Développement et Attractivité en date du 17 mars et acceptée par ses membres.

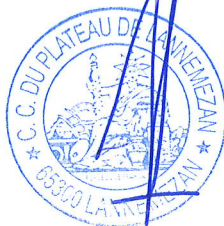
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, (une abstention : Joelle ABADIE)

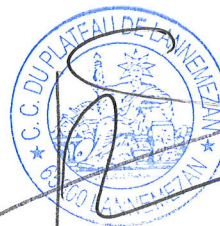
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention multi partenariale pour la réalisation d'un schéma directeur multi énergies sur la zone Peyrehitte (PERLA) avec l'ensemble des acteurs participants à ce travail,
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 06 AVR. 2023
Publiée le 06 AVR. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230330-2023-063B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023